



Le 2 juin 2020

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022
Dossier de la Régie : R-4122-2020
Notre dossier : 111216.0114

Chère consoeur,

La présente fait suite à notre correspondance du 30 avril 2020 qui accompagnait la preuve relative à la phase 1 du dossier mentionné en titre.

Dans le cadre de cette correspondance, nous informions notamment la Régie que Gazifère ne serait pas en mesure de déposer la preuve relative à la phase 2 du présent dossier avant la fin mai 2020, malgré ce qui avait été initialement prévu. Les effets de la pandémie sur le travail à distance des ressources de Gazifère, et sur les opérations de l'entreprise, ont résulté en un retard qu'il n'était pas possible de rattraper.

Or, ce retard n'a pu être compensé dans les dernières semaines, malgré tous les efforts déployés par Gazifère pour ce faire. La préparation de la preuve relative à la fermeture réglementaire des livres pour l'année 2019 s'effectue plus lentement qu'à l'habitude et dépend entre autres de la contribution d'acteurs externes, également confrontés aux nouveaux défis imposés par la pandémie, notamment pour la finalisation des états financiers.

Gazifère espère être en mesure de déposer la preuve relative à la phase 2 du dossier avant la fin juin 2020.

Par ailleurs, le retard accumulé relativement à la phase 2 du dossier a maintenant également pour effet de repousser la préparation de la preuve relative à la phase 3. Gazifère souhaitait procéder au dépôt de cette preuve au mois d'août 2020. Toutefois, compte tenu des circonstances actuelles, elle anticipe ne pas être en mesure de déposer cette preuve avant le mois d'octobre 2020.

Afin de tenter de pallier au moins partiellement à ce retard, Gazifère s'efforcera de déposer, au mois d'août 2020, la partie de la preuve relative à la phase 3 qui porte sur sa stratégie d'achat et de vente de GNR.

Gazifère avisera la Régie de tout développement additionnel concernant ce qui précède, le cas échéant.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Adina Georgescu
ACG/

